

Sommaire

Le mot du Président

Prix de thèse

Le mot du Secrétaire général

Le mot des Trésoriers

Agenda

*22 mai – 24 mai 2014 :
colloque annuel de la SFDI (Lyon – « Le
droit international et le développement »)*

*26 – 28 juin 2014 :
colloque de la SIDI et de la SFDI
(Courmayeur – « L'avenir des
organisations internationales »)*

*14 – 15 novembre 2014 :
journées franco-allemandes (Louvain –
« Le droit international des frontières »)*

*Prix de thèse de la SFDI, date limite de
candidature pour la prochaine
campagne : 04 janvier 2015 pour les
thèses soutenues durant l'année 2014*

Appel de cotisation

*L'appel de cotisation pour 2014 est
annexé à la présente lettre d'information*

LE MOT DU PRÉSIDENT

Dans un précédent « mot » qui faisait suite à mon élection et dans lequel j'énumérais mes projets et ceux du bureau, pour notre Société (<http://www.sfdi.org/mot-du-president-janvier-2013/>), je plaçais pour davantage d'ouverture – à toutes les catégories de personnes qui s'intéressent au droit international, y compris aux internationalistes de droit privé dont la présence dans notre compagnie n'est pas à la hauteur de nos espoirs, et aux praticiens, qui sont à la portion congrue si on compare leur

place parmi nous à celle des universitaires – au sein des organes de l'*American Society*, la parité est systématique. Je n'ai pas encore mené l'investigation sur les attentes de nos membres et des non-membres de la Société, dont je parlais dans ce mot, mais, doucement, les choses avancent et nous publierons bientôt sur ce site sinon les résultats, du moins les questionnaires de cette enquête. Nous réfléchissons aussi aux moyens de diversifier les intervenants à nos colloques même si, après étude, le renouvellement des auteurs de rapports et de communications est plus satisfaisant que certains le pressentaient.

Ouverture aussi à d'autres langues et d'abord à l'anglais ; certes nous ne sommes pas la *French Society for International Law* (alors que la *Deutsche Gesellschaft für Internationales Recht* a franchi le pas et est devenue complètement bilingue en s'acceptant comme *German Society of International Law*), mais notre vocation n'est-elle pas, d'abord, de diffuser la pensée internationaliste « française » ? Ce n'est pas en nous retranchant derrière un exclusivisme francophone farouche que nous y parviendrons : il nous enfermerait dans un entre nous stérile et accentuerait notre provincialisme. Il nous faut accepter les apports de collègues anglophones lors de nos réunions et de nous exprimer nous mêmes dans la langue de McNair, Manley Hudson et Hersch Lauterpacht si nous voulons être compris du plus grand nombre. Dans cette perspective, je n'ai pas renoncé à offrir aux internautes une version anglaise (abrégée) de notre site, remarquablement rénové grâce au travail et à la disponibilité de Franck Latty et Xavier Aurey, même si cela se révèle un peu plus compliqué que je l'avais pensé au départ.

Ouverture à d'autres langues ? pourquoi pas ? mais on risque d'ajouter un « provincialisme » à d'autres... En tout cas, on ne peut pas tout faire à la fois même s'il ne faut surement pas négliger l'espagnol parlé par tout un continent. Mais il y a d'autres vecteurs que la langue pour s'ouvrir à d'autres cultures juridiques. L'une des orientations qui me paraît envisageable est de renforcer nos

relations avec les sociétés sœurs – qu'elles soient nationales ou régionales, consacrées au droit international ou à des disciplines voisines et complémentaires, le droit européen ou constitutionnel par exemples ou les relations internationales. C'est dans cet esprit qu'en préface au colloque de la SFDI de 2015, qui aura lieu à Strasbourg, nous avons prévu une rencontre avec toutes ces institutions pour discuter nos problématiques respectives et complémentaires et, le cas échéant, envisager des actions communes.

Dans le même esprit, à côté de notre colloque annuel, deux conférences nous donneront, d'ici la fin de l'année, l'occasion de dialoguer, avec la Société italienne pour le droit international à Courmayeur du 26 au 28 juin, sur « L'avenir des organisations internationales » à l'invitation de la SIDI et du professeur Michele Vellano, l'autre à Louvain, pour un nouveau colloque franco- (et, cette fois, belgo)-allemand, organisé par le professeur Pierre D'Argent et consacré au « Droit des frontières internationales », les 14 et 15 novembre. Ces rencontres s'ajoutent à notre colloque annuel, qui se tiendra à Lyon du 22 au 24 mai. Organisé avec enthousiasme par notre collègue Stéphane Doumbé-Brillé avec le soutien efficace de Kiara Neri, il nous permettra de revisiter un thème traditionnel mais dont la problématique est aujourd'hui profondément renouvelée : « Développement et droit international ».

Il ne saurait être question de sacrifier nos colloques et journées d'étude (les actes de celles consacrées au *Pouvoir normatif de l'OCDE* (2013) et aux *Réserves aux traités* (2014) viennent de paraître pour la première, et sont sous presse pour la seconde – belle occasion d'adresser mes remerciements et félicitations aux directeurs de ces publications, Hervé Ascensio et Mathias Forteau et Muriel Ubeda-Saillard et aux éditions Pedone, auxquelles le droit international doit tant. Mais il nous faut aussi inventer de nouvelles formes d'action, de nouvelles coopérations, d'autres ouvertures.

Chers membres de la Société, tout ceci a un coût. Je viens donc vous rappeler à vos devoirs associatifs et vous demander

de vous acquitter de votre cotisation dès que possible. Légèrement augmentée l'an dernier, elle est encore très modeste et, malheureusement, insuffisante pour aller très au-delà dans la diversification, pourtant souhaitable, de nos activités, qui suppose sans doute à terme une autre augmentation (modeste) des cotisations, mais aussi la recherche d'autres sources ou d'autres modalités de financement.

*Alain PELLET,
Président de la SFDI*

PRIX DE THESE

Le règlement des Prix de thèse de la Société a été modifié afin de revenir à leur vocation originaire qui est de soutenir la publication des meilleures thèses francophones en droit international public et en droit international des droits de l'homme. La dotation financière sera par conséquent limitée à une aide à la publication et ne sera versée que sur présentation d'un accord d'un éditeur en vue de publier les thèses récompensées.

Attribution des prix en 2013 (Travaux de l'année 2012)

Le prix Suzanne Bastid a été attribué à Mme Andrea Hamann pour sa thèse consacrée au contentieux de la mise en conformité dans le règlement des différends de l'OMC, soutenue à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne) sous la direction de Mme le Professeur Hélène Ruiz-Fabri.

Le prix Jacques Mourgeon a été attribué à M. Emmanuel Guematcha pour sa thèse consacrée aux Commission vérité et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire soutenue à l'Université Paris Ouest Nanterre – La Défense sous la direction de Mme le Professeur Sandra Szurek.

Attribution des prix de l'année 2014 (Travaux de l'année 2013)

Pour la seconde année consécutive, le nombre de candidats aux prix de thèse de la SFDI est particulièrement élevé.

Cette hausse du nombre de travaux sur lesquels les membres des jurys doivent se prononcer a conduit le Conseil de la Société à revoir pour partie, à l'occasion de sa réunion lors du colloque de Rouen, les règlements des deux prix de thèses en prévoyant la possibilité de désigner des membres suppléants.

Si le nombre élevé de travaux témoigne indéniablement de la forte vitalité de la recherche francophone en droit international, il faut toutefois constater

qu'un grand nombre de thèses sont, pour certaines, hors des champs disciplinaires des deux prix et, pour d'autres, très en deçà du niveau exigé pour concourir aux Prix Suzanne Bastid et Jacques Mourgeon.

A ce titre, il est important que les candidats et les directeurs de thèses prennent (ou reprennent) connaissance du texte élaboré par M. le Professeur Jean Combacau et adopté le 9 juin 2006 par le Conseil de la Société qui est reproduit sur le site Internet de la Société. Ce texte expose de manière très claire les conditions exigées pour concourir aux prix de la Société.

Cette année, dix-neuf candidats ont exprimé le vœu de concourir au prix Suzanne Bastid, onze au prix Jacques Mourgeon.

Les commissions qui attribueront ces deux prix sont composées :

- pour le prix Suzanne Bastid, de Mme le Professeur Anne-Thida Norodom (Université de Rouen) et de MM. Les Professeurs Denis Alland (Université Panthéon Assas – Paris 2) et Mathias Forteau (Université Paris Ouest Nanterre – La Défense).

- pour le prix Jacques Mourgeon, de Mesdames les professeurs Laurence Dubin (Université Paris 8 – Vincennes – Saint Denis), Bérangère Taxil (Université d'Angers) et de M. le Professeur Vincent Chetail (Institut de hautes études internationales et du développement – Genève).

Les prix seront décernés, comme à l'accoutumée, lors du dîner de gala de notre colloque annuel.

Attribution des prix en 2014 (Travaux de l'année 2013)

Pour rappel, le calendrier des prix est organisé sur la base de l'année civile.

Pour les ouvrages parus ou les thèses soutenues durant l'année 2014, la candidature devra être adressée au secrétaire général avant le 04 janvier 2015, pour une attribution du prix en juin 2015 (les modalités de candidatures sont disponibles sur le site Internet de la SFDI, www.sfdi.org).

LE MOT DU SECRETAIRE GENERAL

L'année 2013 et l'année 2014 ont été et seront pour la Société riches et marquées par une très grande ouverture.

La richesse de nos activités ne se dément pas et permet une attractivité croissante de notre société.

Le très beau colloque de Rouen consacré à Internet et le droit international et organisé par Mme le Professeur Anne-Thida Norodom et M. le Professeur Philippe Lagrange, a été particulièrement stimulant. Cette manifestation a permis d'explorer, sur la base d'une réflexion juridique dense, le terrain du réseau mondial en mettant en lumière les défis que le droit international se devait de relever en la matière.

La journée d'études sur l'actualité des réserves aux traités, organisée à l'Université Paris Ouest Nanterre – La Défense par M. le Professeur Mathias Forteau et Mme Muriel Ubéda-Saillard, a permis d'offrir une réflexion sur la pratique étatique en la matière au regard du guide élaboré dans le cadre de la Commission du droit international.

Les actes de ces deux manifestations sont en cours de publication et seront mis à la disposition des membres de la Société dès leur parution (il en sera de même pour la journée d'étude sur le pouvoir normatif de l'OCDE organisée par M. le Professeur Hervé Ascencio).

Relativement aux activités en 2014, la Société se réunira du 22 au 24 mai à Lyon à l'occasion de son colloque annuel portant sur le Droit international et le développement.

Les informations relatives à ce colloque, organisé par M. le Professeur Stéphane Doumbé-Billé et son équipe de l'Université de Lyon III, sont disponibles sur le site Internet de la Société. Ce colloque est précédé, comme le veut la pratique depuis deux ans maintenant, de deux rencontres entre jeunes chercheurs. Les contributions les plus pertinentes seront présentées à l'occasion des ateliers lors du colloque annuel.

Au mois de juin, la Société sera associée à l'organisation du colloque annuel de la Société italienne de droit international qui se tiendra à Courmayeur du 26 au 28 juin et qui portera sur l'avenir des organisations internationales. Cet événement exceptionnel qui aura lieu en italien et en français (avec traduction simultanée) repose sur un programme élaboré en commun par les deux sociétés et permettra également à de jeunes chercheurs de participer dans le cadre dans le cadre d'un appel à contribution lancé en France et en Italie. Le programme complet du colloque est

en ligne sur les sites Internet des deux sociétés.

Les journées franco-allemandes seront organisées cette année les 14 et 15 novembre prochains à l'Université de Louvain sous la responsabilité de M. le Professeur Pierre d'Argent. Elles porteront sur le droit des frontières internationales.

Enfin, pour l'année 2015, la Société a confié à Mme le Professeur Niki Aloupi la responsabilité de l'organisation de son colloque annuel qui se tiendra à Strasbourg. Ce colloque portera sur la notion de précédent en droit international et sera précédé d'une réunion de l'ensemble des « sociétés sœurs » de droit international. Cette manifestation inédite permettra de renforcer le programme d'ouverture initié par la Société.

Des activités nombreuses qui permettent à la Société d'attirer un nombre de plus en plus important de nouveaux membres et, notamment, des membres étudiants. Ces derniers bénéficiant d'ailleurs, depuis la modification des statuts lors du Colloque de Rouen, d'un siège, sans voie délibérative, au sein du Conseil.

De manière à pouvoir mener à bien toutes ses activités et maintenir son soutien aux activités scientifiques dans le domaine du droit international, la Société se devait de revoir le montant de la cotisation de ses membres.

A l'occasion de ses réunions lors du Colloque de Rouen, le Conseil et l'assemblée générale de la Société ont voté une hausse de cette cotisation dont le montant est dorénavant fixé à :

80 euros (105 pour les couples) pour les membres actifs.

32 euros ou, au choix, 8 euros (sans les ouvrages) pour les membres étudiants.

La contribution pour l'envoi postal des ouvrages par les éditions Pedone reste de 10 euros.

[Site Internet de la Société et pages Facebook](#)

Le site de la société, alimenté grâce au travail rigoureux de M. le Professeur Franck Latty et M. Xavier Aurey, est désormais un support indispensable pour l'activité scientifique francophone.

Recensant quotidiennement tous les événements en droit international organisés en France et à l'étranger, la rubrique « Actualités » est un instrument particulièrement utile pour la diffusion des travaux des centres de recherche en droit international.

En 2014, deux nouvelles rubriques seront inaugurées.

La première rubrique, gérée par Mme le Professeur Anne-Thida Norodom, est une actualisation de la carte des formations en droit international dispensées dans les universités françaises.

Rubrique systématisant de manière aussi exhaustive que possible les Master et autres diplômes en droit international, la carte des formations sera un outil utile pour les étudiants désireux de se spécialiser dans la matière. La pérennité de cette rubrique et sa pertinence seront toutefois tributaires des actualisations nécessaires et nous invitons les membres de la Société à nous transmettre toutes informations utiles devant figurer dans cette carte des formations.

La SFDI a, par ailleurs, lancé un projet, dirigé par M. le Professeur Franck Latty, consistant à réunir les « grands noms » du droit international dans une « galerie » à paraître sur son site Internet. Y seront présentés les **internationalistes (décédés) francophones de droit public ou de droit privé**, issus de la **doctrine** comme de la **pratique**. Chaque personnalité se verra consacrer une page électronique qui comportera, outre une photographie, une biographie mettant l'accent sur son apport au droit international et une bibliographie incluant la mise en ligne de certaines publications marquantes. Une trentaine de personnes (professeurs, maîtres de conférences, jeunes chercheurs) ont répondu à l'appel à contributions lancé par la SFDI. Une première vague de portraits sera mise en ligne en avril 2014, la seconde en septembre.

Enfin, afin de favoriser au mieux la communication sur les activités de la Société, la page Facebook de la SFDI reprend l'ensemble des activités de la Société.

[Renouvellement de la Société](#)

En application de l'article 7 des Statuts de la Société, un renouvellement partiel des membres du Conseil devra avoir lieu à l'occasion du Colloque de Lyon.

12 sièges seront ainsi à pourvoir.

[Membres](#)

Pour rappel, lors de sa réunion d'octobre 2011, le Conseil a décidé d'assouplir sa pratique en matière d'admission de nouveaux membres, dans le respect des Statuts et du règlement intérieur.

Un système d'approbation tacite a été institué en vertu duquel le secrétaire général examine la recevabilité des candidatures et ne transmet au Conseil que celles susceptibles de poser quelque difficulté au regard des conditions d'adhésion applicables.

Si le secrétaire général n'a pas estimé devoir saisir le conseil, la candidature est réputée acceptée à l'expiration d'un délai de dix jours suivant son dépôt. Cette nouvelle pratique devrait permettre de faciliter l'adhésion de nouveaux membres.

J'invite enfin tous les membres à me signaler tout changement de coordonnées.

La formule de l'annuaire, si elle est particulièrement soutenue et importante, n'est utile que si les données sont régulièrement actualisées. Or, je me rends compte que, depuis la composition de notre dernier annuaire, de nombreuses adresses postales ou/et électroniques ont été modifiées rendant ainsi impossible toute communication avec certains membres.

Il est donc important que l'annuaire puisse être actualisé. Un formulaire sera envoyé très prochainement à l'ensemble des membres de la société afin d'effectuer cette actualisation.

Sébastien Touzé,

Secrétaire général de la SFDI

LE MOT DES TRESORIERES

Cher(e)s Sociétaires,

La Société Française pour le droit international est un acteur majeur du développement et de la diffusion de la pensée juridique francophone. Au-delà des nombreuses activités scientifiques qu'elle organise (comme le colloque annuel et les différentes journées d'études) ou co-organise avec d'autres sociétés savantes (comme en témoignent les prochaines rencontres de Courmayeur avec la Société italienne de Droit international ou celles de Louvain avec la *Deutsche Gesellschaft für Völkerrecht*), la Société apporte son soutien à toute une série de manifestations importantes : attribution de deux bourses d'études pour des étudiants francophones souhaitant participer aux cours de l'Académie de droit international de La Haye ; aide à l'organisation du Concours francophone de droit international Charles Rousseau ; appui à l'organisation des activités de la section « jeunes chercheurs » qui est de plus en plus dynamique... La SFDI collabore aussi étroitement avec les Editions Pedone, non seulement dans le cadre de la publication des actes des colloques et journées d'études, mais aussi, plus généralement, pour la promotion de la doctrine francophone du droit international.

Pour que la Société continue à être aussi dynamique et puisse aussi développer de nouvelles initiatives, le soutien de nous tous est indispensable. Le paiement de la cotisation annuelle par tous les membres est une véritable nécessité : si la saine gestion des finances de la SFDI nous a donné jusqu'ici quelques marges de manœuvre, depuis deux ans les recettes ne couvrent plus l'ensemble de nos activités. Afin d'éviter l'adoption de mesures restrictives préjudiciables au rayonnement de notre Société, il est impératif que tous les membres s'acquittent dès maintenant de leur cotisation.

Les montants de la cotisation 2014 sont les suivants :

- 80 Euros (sans envoi des ouvrages) ;
- 90 Euros (avec envoi des ouvrages à domicile) ;

- Pour un couple : 105 Euros (sans envoi des ouvrages) 115 Euros (avec envoi des ouvrages à domicile) ;
- Pour les étudiants : 8 Euros (sans droit aux ouvrages) ; 32 Euros (avec droit aux ouvrages à retirer auprès des Editions Pedone ou lors du colloque) ; 42 Euros (avec envoi des ouvrages à domicile).

Afin de faciliter la tâche des Sociétaires et de permettre le règlement rapide des cotisations, les Trésoriers aimeraient aussi rappeler les points suivants :

Sauf indication contraire de votre part, le trésorier retient l'adresse qui figure sur le chèque pour l'envoi des ouvrages.

Il est essentiel de bien faire apparaître son nom, si possible sans titre préalable, sur les bordereaux de virements bancaires pour que le trésorier puisse

identifier avec précision le Sociétaire auteur du virement.

Le site internet de la SFDI (<http://www.sfdi.org/>) propose une plateforme de paiement en ligne qui permet de régler sa cotisation en moins d'une minute.

En annexe de cette lettre, vous trouverez l'appel à cotisations 2014 et des informations précises concernant les différentes modalités vous permettant de vous acquitter de votre contribution.

Avec nos cordiales salutations,

Théodore CHRISTAKIS,

Trésorier

Philippe LAGRANGE,

Trésorier adjoint



APPEL A COTISATION 2014

Chère Collègue, Cher Collègue,

La cotisation de base s'élève à 80 euros. Toutefois, une participation aux frais d'envoi d'un montant de 10 euros est demandée aux membres qui, n'étant pas en mesure de retirer leurs ouvrages auprès des Editions Pedone ou lors du colloque annuel, souhaitent que les ouvrages de la SFDI leur soient adressés par courrier à leur domicile (y compris à l'étranger). Voici donc la grille précise des cotisations pour l'année 2014 :

- 80 Euros (*sans envoi* des ouvrages de la SFDI à domicile) ;
- 90 Euros (*avec envoi* des ouvrages à domicile)
- Pour un couple : 105 Euros (*sans envoi* des ouvrages à domicile) 115 Euros (*avec envoi* des ouvrages à domicile)
- Pour les étudiants : 8 Euros (*sans droit* aux ouvrages) ; 32 Euros (*avec droit* aux ouvrages à retirer auprès des Editions Pedone ou lors du colloque) ; 42 Euros (*avec envoi* des ouvrages à domicile).

Pour régler votre cotisation et verser votre don :

- choisissez de préférence le paiement en ligne sur le site de la Société (<http://www.sfdi.org/adhesion-cotisation/paiement/>);

- il vous est possible aussi d'adresser un chèque postal ou bancaire tiré sur un établissement français, libellé à l'ordre de la S.F.D.I., en l'envoyant au Trésorier adjoint, Philippe Lagrange (50, rue de Magnac, 86280 SAINT BENOIT) ;

- ou bien d'effectuer un virement bancaire sans frais pour le destinataire, auprès de notre banque :

BNP Paribas, agence de La Muette
5 rue de la Pompe, 75116 Paris
Compte n° 30004-00364-0000287333 8-14
IBAN : FR76 3000 4003 6400 0028 7333 814
SWIFT : BNP AFR PPP AK

N'oubliez pas de préciser votre nom sur le bordereau.

Les ouvrages de la SFDI devant être publiés au cours du 1^{er} semestre de l'année, il est nécessaire que le versement des cotisations soit effectué le plus tôt possible.

N'hésitez pas à contacter le Trésorier adjoint Philippe Lagrange pour connaître l'état de votre compte auprès de la SFDI ou pour toute question relative à votre cotisation (ph.lagrange@gmail.com).

En vous remerciant par avance, nous vous prions de croire, chère Collègue, cher Collègue, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le Trésorier, Prof. Théodore CHRISTAKIS
Le Trésorier-Adjoint, Prof. Philippe LAGRANGE